



N.REF : JJG/CB
DC N° 11.099

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs
de la Piscine de Foncillon de ROYAN***

=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2010, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°10.0787 en date du 21 juin 2010 rendu exécutoire le 21 juin 2010, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la décision en date du 18 juin 2009 (DC N°09/179) fixant les tarifs de la Piscine de Foncillon et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 18 juin 2009,

D E C I D E

- De fixer à compter du 15 juin 2011 les tarifs d'entrée à la Piscine de Foncillon, comme suit :

	JUIN SEPTEMBRE	JUILLET AOUT
<u>I – ENTREE</u>		
○ <u>Entrée journalière</u>		
- Adulte	4,80 €	9,00 €
- Enfant	2,40 €	4,50 €
○ <u>Entrée journalière (après 17 H)</u>		
- Adulte		4,50 €
- Enfant		2,25 €
○ <u>Abonnement 7 Jours</u>		
- Adulte	25,40 €	46,80 €
- Enfant	12,70 €	23,40 €
○ <u>Abonnement 1 Mois</u>		
- Adulte	80,10 €	146,70 €
- Enfant	40,00 €	73,35 €
○ <u>Abonnement Juillet & Août</u>		
- Adulte		213,30 €
- Enfant		106,65 €
○ <u>Forfait Saison (période d'ouverture)</u>		
- Adulte		316,20 €
- Enfant		158,10 €
○ <u>Carte entrée prépayée</u> (entrée piscine + lit piscine)		
- Adulte		7,15 €
- Enfant		3,60 €

	JUIN A SEPTEMBRE
<p><u>II – LECONS DE NATATION</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La Leçon ○ Les 6 Leçons – Forfait <p><i>Ce tarif donne droit à une heure de piscine. Au-delà de cette heure, le prix d'une entrée journalière devra être acquitté.</i></p>	<p>13,80 €</p> <p>67,30 €</p>
<p><u>III – LOCATIONS DE MATERIEL</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Lit Piscine <p>Remise de 30% sur les locations de matériels pour les titulaires d'abonnement au mois</p>	<p>2,40 €</p>
<p><u>IV – LOCATIONS DE CABANAS</u> (2 Entrées + 2 Lits)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ A la journée pour 2 personnes ○ A la semaine pour 2 personnes ○ Au mois pour 2 personnes ○ Juillet & Août pour 2 personnes ○ A la saison pour 2 personnes 	<p>43,65 €</p> <p>212,15 €</p> <p>584,50 €</p> <p>951,65 €</p> <p>1 110,80 €</p>
<p><u>V – ENTREE JOURNALIERE</u></p> <p>Adhérents à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'Amicale du personnel communal de la Ville de ROYAN et leurs enfants ○ L'Amicale du personnel de la Communauté d'Agglomération ROYAN ATLANTIQUE et leurs enfants 	<p>2,10 €</p>
<p><u>VI – GYMNASTIQUE AQUATIQUE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La séance 	<p>6,50 €</p>

- D'encaisser la recette correspondante au compte 70632 – Fonction 4144 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 mars 2011

Fait à ROYAN, le 18 mars 2011
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD